

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1172/SG/CG à l'arrêté n° 74-1152/SG/CG du 1er juillet 1974 autorisant le Ministre des Finances à se rendre en mission à Beyrouth (Liban) .

n° 74-1152/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 juillet 1974

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1974

Date du numéro
25 juillet 1974

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de :

Art. 1er

— M. André Glardon, ministre des Finances, est autorisé à se rendre en mission à Beyrouth (Liban) le 6 juillet 1974.

Art. 2

— Une réquisition de passage par voie aérienne aller et retour Djibouti-Beyrouth-Djibouti en 1^{re} classe sera délivrée à M. André Glardon. Lire:

Art. 1er

— M. André Glardon, ministre des Finances, est autorisé à se rendre en mission à Beyrouth (Liban) puis en métropole le 6 juillet 1974.

Art. 2

— Une réquisition de passage par voie aérienne aller et retour Djibouti-Beyrouth-Paris-Djibouti en 1^{re} classe sera délivrée à M. André Glardon. Le reste sans changement.